



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 063-200071199-20240205-CCPL\_2024\_12-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

### SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2024-12 : ESPACE CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Par sa délibération n°2022-76 du 17 mai 2022, le conseil communautaire a validé le projet de création d'un espace culturel sur la commune de Randan incluant une médiathèque d'envergure communautaire, un auditorium et un accueil de loisirs sans hébergement.

Le budget prévisionnel du projet s'équilibre comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	3 551 893,00	CAR	350 000,00
Travaux de base	3 348 000,00	CTDD	303 000,00
Tolérance études (3%)	100 440,00	DGD	933 237,49
Tolérance travaux (3%)	103 453,00	Fonds Vert	1 374 571,47
Honoraires	426 778,00	DETR/DSIL	331 000,49
Concours	833,00	CAF	386 167,24
Maitrise d'œuvre	273 000,00		
OPC	20 800,00		
Contrôle technique	12 350,00		
Coordination SPS	6 075,00		
Mandataire	113 720,00		
Etudes préalables	33 185,00	Plaine Limagne	919 252,32
Diagnosics préalables	23 185,00		
Publicité, prodédures...	10 000,00		
Actualisation/Aléas	360 373,00		
Actualisations (6%)	228 053,00		
Aléas (4%)	132 320,00		
Autres	225 000,00		
Assurance DO	50 000,00		
Mobilier	175 000,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 597 229,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>4 597 229,00</b>

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 33 voix pour et 1 voix contre :
- de valider le budget prévisionnel du projet d'espace culturel de Randan
  - d'autoriser le président à solliciter auprès des partenaires les subventions comme présentées ;
  - d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
 Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
 A Aigueperse, le 07 février 2024  
 Le président,



Le président,  
 Claude RAYCHAUD